

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

N° 2025/8/28

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix décembre deux mil vingt-cinq.

Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

Excusés

Messieurs BOREL Christian, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, OLLIVIER Vincent.

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Madame DURIF Marlène
Monsieur CHIARAMELLA Yves donne procuration à Madame CLAUZIER Elisabeth
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël
Monsieur OLLIVIER Vincent donne procuration à Monsieur CESTER Francis

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché 2025-15 - Aménagement cuisines et chambres froides de la maison de pays – commune de Montgardin

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Serre-Ponçon-Val d'Avance engage des travaux pour la création d'une maison de pays située sur la commune de Montgardin. Ce projet se composera d'un magasin de producteurs, d'un bistrot de pays, d'un office de tourisme intercommunal et de bureaux pour la collectivité.

Une consultation a donc été lancée le 18 novembre 2025 pour l'aménagement des équipements relatifs aux cuisines du bistrot de pays et aux chambres froides du magasin de producteurs et du bistrot de pays.

Les trois entreprises suivantes ont été consultées :

- ALTECC (FRIGELEC) - Groupe Odice, à Gap (05000) ;
- CHR Alpin, à Poligny (05500) ;
- GAP FROID, à Châteaufieux (05000).

Une seule entreprise a fait parvenir une candidature avant la date limite de remise des offres, soit le 08 décembre 2025 à 12h00.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 16 décembre 2025 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le président propose de retenir le prestataire suivant :

L'entreprise SAS ALTECC, Plaine de Lachaup, 05000 GAP pour un montant maximum qui s'élève à 90 000,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offre.
- Approuve les clauses du marché définie ci-dessus et à passer avec : SAS ALTECC.
- Autorise le président à signer les pièces constitutives du marché avec le candidat retenu et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 18 décembre 2025

Et de la publication, le 18 décembre 2025

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).